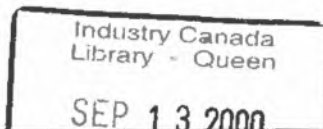




Industrie Industry
Canada Canada

Coûts d'utilisation des cartes de crédit

Bureau de la consommation



Juillet 2000

Dans ce numéro :

*Cartes de crédit - Changement des taux d'intérêt,
Changement des pratiques de prêts et
Changements dans l'industrie des cartes de crédit*

Données compilées par le Bureau de la consommation d'Industrie Canada à partir de l'information donnée par les émetteurs de cartes en date du 1^{er} juillet 2000.

Pour en savoir plus : Jean-Baptiste Renaud (613) 952-1915

Pour obtenir des exemplaires de la présente publication dans votre région, veuillez communiquer avec les personnes suivantes :

Atlantique:	Raymond Provencher	(902) 426-9905
Québec:	Claude Valiquette	(514) 283-7261
Ontario:	Heather MacKenzie-Scott	(416) 973-5044
Prairies/TNO:	Lydia Shevchuk	(204) 983-2826
Pacifique/Yukon:	Aurora Opazo Saez	(604) 666-1404

Cette publication est disponible en direct à :
<http://carrefourdesconsommateurs.ic.gc.ca>

Also available in English under the title *Credit Card Cost Report*



Contient 30 p. 100 de
matières recyclées

Canada

Avis aux consommateurs

Changement des taux d'intérêt

Au cours des derniers mois, les taux d'intérêt ont connu un certain nombre de changements. La **Banque du Canada** a augmenté son taux de $\frac{1}{4}$ de point (à $5 \frac{1}{2}$ %) le 22 mars 2000. Une autre augmentation de 50 points de base s'est produite le 17 mai 2000, ce qui a porté le taux à 6,0% – son plus haut niveau en près de deux ans. Chacune de ces augmentations est survenue le lendemain de l'annonce d'une hausse analogue par la **Réserve fédérale** des États-Unis. À sa dernière réunion, soit le 28 juin, l'Open Market Committee de la Réserve fédérale a décidé de ne pas changer les taux d'intérêt aux États-Unis. À cette même réunion, la Réserve a toutefois adopté une politique officielle favorisant une hausse future des taux d'intérêt si les pressions inflationnistes ne se résorbent pas. La prochaine réunion de la Réserve est prévue pour le 22 août.

Les émetteurs de cartes de crédit ont aussi augmenté leurs taux d'intérêt plusieurs fois. Le 1^{er} mai 2000, **Vancouver City Savings** a porté de 17,5 % à 17,9 % le taux de sa carte régulière et relevé de 9,9 % à 10,5 % le taux de sa carte à taux réduit. En outre, le taux de la carte régulière sera augmenté de nouveau et porté à 18,5 % le 1^{er} août, alors que le taux de la carte à taux réduit restera inchangé, c'est-à-dire à 10,5 %. Le 1^{er} juin 2000, la **Banque Scotia** a fait passer de 17,5 % à 18,5 % le taux de sa carte régulière et de 9,9 % à 10,5 % le taux de sa carte à taux réduit. En plus de ces changements, la Banque Scotia a aussi allongé la période de grâce pour toutes ses cartes, la portant à 26 jours (qui étaient auparavant de 21 à 25 jours). La **CIBC** a fait passer de 17,5 % à 18,5 % le taux de sa carte régulière (classique) et le taux de sa carte à taux réduit (sélect), de 9,9 % à 10,5 %. Le 1^{er} juillet, **Desjardins** a augmenté le taux de sa carte régulière, le portant de 17,9 % à 18,9 %, alors que le taux de la carte à taux réduit est resté à 10,9 %. Le 1^{er} juillet 2000, le taux de la carte régulière de la **Banque de Montréal** est passé de 18,4 % à 18,9 % et le taux des avances de fonds et des chèques MasterCard tirés de la carte à taux réduit est passé de 8,9 % à 9,90 %. Dans les relevés de juillet, le taux de la carte régulière de la **Banque TD** passera de 17,5 % à 18,5 % alors que le taux de la carte à taux réduit (Émeraude) sera porté de 9,9 % à 10,9 %. Enfin, **American Express** a annoncé qu'à compter du 1^{er} septembre 2000, le taux préférentiel passera de 16,99 % à 17,99 % et que le taux optimal sera porté de 17,95 % à 18,99 %. Depuis le début de l'an 2000, seulement six institutions n'ont pas augmenté leur taux d'intérêt : **Canada Trust**, **CS-Co-op**, **Niagara Credit Union** et **Canadian Tire** (carte MasterCard) ainsi que la **Banque Laurentienne** et la **Banque royale** (carte Visa).

Changements apportés aux pratiques de prêt

En décembre 1999, la **Banque royale** est devenue la première institution canadienne à appliquer des taux d'intérêt fractionnés à sa carte de base. Depuis, la Banque royale applique des taux de 17,9 % aux achats et de 18,5 % aux avances de fonds. Pour le moment, la **Banque de Montréal** et la **Banque nationale** offrent des taux d'intérêt fractionnés pour leurs cartes de base à taux réduit.

Le 1^{er} juin 2000, la **Banque Scotia** a annoncé un changement dans la structure des taux d'intérêt de sa carte Visa. Un taux d'intérêt « préférentiel » est normalement facturé aux clients titulaires de la carte Visa - taux qui correspond au taux d'intérêt mentionné actuellement sur leur relevé mensuel Visa. Toutefois, si un compte accuse un retard de deux paiements, un taux d'intérêt « régulier » est facturé, taux qui est de 3 % plus élevé que le taux « préférentiel ». Le taux d'intérêt régulier, donc le taux d'intérêt plus élevé, reste en vigueur jusqu'à ce qu'aucun paiement n'ait été effectué en retard pendant six mois consécutifs.

Au cours des dernières années, un certain nombre de nouveaux venus d'origine américaine sont entrés sur le marché canadien des cartes de crédit et ils ont mené activement des campagnes de marketing direct au Canada. Ces entreprises offrent habituellement, pendant des périodes limitées, des taux initiaux réduits (souvent de plus de 10% en deçà de leurs taux réguliers) pour les avances de fonds et les soldes transférés. Contrairement aux émetteurs traditionnels du Canada, certaines de ces entreprises (comme MBNA Canada et Capital One) facturent des taux d'intérêt qui varient selon les consommateurs. Bien que MBNA Canada n'ait pas été en mesure de fournir à temps l'information nécessaire pour ce numéro, les exemples tirés de leurs campagnes de marketing direct et les rapports de différents consommateurs suggèrent que les taux d'intérêt facturés aux consommateurs canadiens varient entre 16,99% et 19,98%.

Changements dans l'industrie des cartes de crédit

Le 27 avril, toutes les cartes de crédit personnelles **Esso** sont devenues invalides - cette division a été transférée à la **Banque royale**. La carte Esso de la Banque royale offre aux titulaires tous les avantages que leur offrait antérieurement la carte Esso. En outre, les taux d'intérêt de la carte Esso de la Banque royale sont moins élevés (actuellement, 15,9% pour les achats et 18,9% pour les avances de fonds et les chèques). Il convient de souligner que les taux d'intérêt de la carte régulière de la Banque royale sont de 17,9% pour les achats (soit 2% de plus que la carte Visa Esso) et de 18,5% pour les avances de fonds (taux légèrement inférieur à celui de la carte Visa Esso). Ni l'une ni l'autre ne comportent de frais annuel.

Le 18 mai 2000, la **Banque royale** a annoncé qu'elle avait acheté la division carte pour achat au détail de **Bank One Corporation**. Bank One, qui a son siège à Chicago, est entrée sur le marché de détail canadien vers la fin de 1998. La Banque royale a l'intention d'intégrer la division carte de crédit de Bank One dans son propre portefeuille.

Au début de juin, **Citibank Canada** a annoncé son intention d'acheter la division carte MasterCard **Canada Trust** à la **Banque TD**. Cette transaction, qui doit être approuvée par les organes de réglementation, devrait se conclure vers la fin juillet. Citibank Canada a aussi annoncé qu'elle convertirait toutes ses cartes de crédit Visa à MasterCard. On estime que le portefeuille des cartes MasterCard Canada Trust atteint environ 1,8 milliard de dollars en prêts et compte au moins un million de consommateurs.

Entre-temps aux États-Unis, le ministère de la Justice poursuit **Visa** et **MasterCard** pour conduite antitrust - en partie parce que, contrairement au Canada, une banque aux États-Unis peut offrir tant les produits Visa que MasterCard. Selon les poursuivants, Visa et MasterCard auraient violé les lois antitrust. Plus précisément, le gouvernement des États-Unis soutient que les grandes banques contrôlent tant Visa que MasterCard (c.-à-d. que Visa et MasterCard fonctionnent selon le principe de la dualité) et qu'elles limitent la concurrence aux termes d'une entente d'exclusivité (à savoir que les banques membres de Visa et de MasterCard ne peuvent pas émettre d'autres cartes de crédit, comme American Express ou la carte Discovery). On estime que Visa et MasterCard contrôlent environ 75% du marché des cartes de crédit aux États-Unis.

En plus de l'affaire antitrust, **Visa** et **MasterCard** font aussi face à un recours collectif aux États-Unis. Le point en litige tient à la règle selon laquelle les marchands qui acceptent les cartes de crédit Visa et MasterCard sont tenus d'accepter toutes les autres formes de paiement (p. ex. cartes de débit) portant les noms Visa et MasterCard. La question est de savoir si Visa et MasterCard se servent de leur prédominance sur le marché des cartes de crédit pour forcer les détaillants à payer des frais excessifs pour les opérations de débit.

Cartes de crédit générales¹

Émetteur	Frais annuels	Taux d'intérêt	Période de grâce
MasterCard			
Banque de Montréal - régulière	--	18,90	19
De base	--	15,90	19
Option à taux réduit - Détail	15	13,90	23
- avances de fonds, chèques MC	15	9,90	23
Canada Trust	8	17,9	21
CS CO-OP	--	18,4	21
Banque nationale - régulière	--	18,40	21
Taux réduit - Avances de fonds/transferts de soldes - Achats	15	8,90	21
		13,90	21
Niagara Credit Union	--	17,50	21
Option à taux réduit	25	9,25	21
Canadian Tire	--	18,9	21
VISA			
Banque Scotia - régulière sans frais	--	18,99	26
Banque Scotia - régulière	8	18,50	26
Visa minima	29	10,50	26
CIBC Classique	--	18,50	24
Visa Sélect	29	10,50	24
Caisses Populaires Desjardins - régulière	--	18,90	21
Option à taux réduit ²	25	10,90	21
Banque Laurentienne	--	17,99	21
Option à taux réduit	24	9,50	21
Banque royale - régulière - achats	--	17,90	21
Banque royale - régulière - avance de fonds	--	18,50	21
Option à taux réduit	25	10,50	21
Banque TD - régulière	--	18,50	21
Visa Émeraude	12	10,90	0
Vancouver City Savings	--	18,50²	21
Option à taux réduit	25	10,50	21
American Express			
Régulière	--	9,90 (6 mois)	21
	--	17,99 (préférentiel)³	21
	--	19,99 (régulière)	21
Optima	15	18,99³	21

¹ Dans le cas de toutes les cartes indiquées, l'intérêt est calculé à partir de la date de l'achat.

² Le taux de la carte régulière est de 17,9% - le taux de 18,5% entre en vigueur le 1^{er} août 2000.

³ Les nouveaux taux entrent en vigueur le 1^{er} septembre 2000.

Autres cartes de crédit¹

Émetteur	Frais annuel	Taux d'intérêt	Période de grâce	Intérêt calculé à partir de la date d'achat date du relevé	
Canadian Tire	--	28,8	25-30		x
La Baie ²	--	28,8	25-30		x
Petro-Canada	--	24,0	30	x	
Sears	--	28,0	25-30		x
Zellers	--	28,0	25-30		x

¹ La carte de crédit personnelle Esso a cessé d'exister le 27 avril 2000 et elle a été remplacée par la carte Visa Esso de la Banque royale.

² La carte Simpsons a été incorporée au portefeuille de La Baie en septembre 1998 et n'existe plus sous forme d'entité distincte.

Cartes de paiement

Émetteur	Frais annuel	Pénalité de retard	Période de grâce	Intérêt calculé à partir de la date de l'achat date du relevé	
American Express	55	30,0	30		x
Diners Club/enRoute	65	30,0	52-60		x
Irving Oil	--	24,0	25		x

Définitions

Cartes de crédit : Cartes offrant un crédit renouvelable. Des paiements mensuels minimum sont exigés.

Cartes de paiement : Cartes exigeant le paiement complet à la fin de chaque mois.

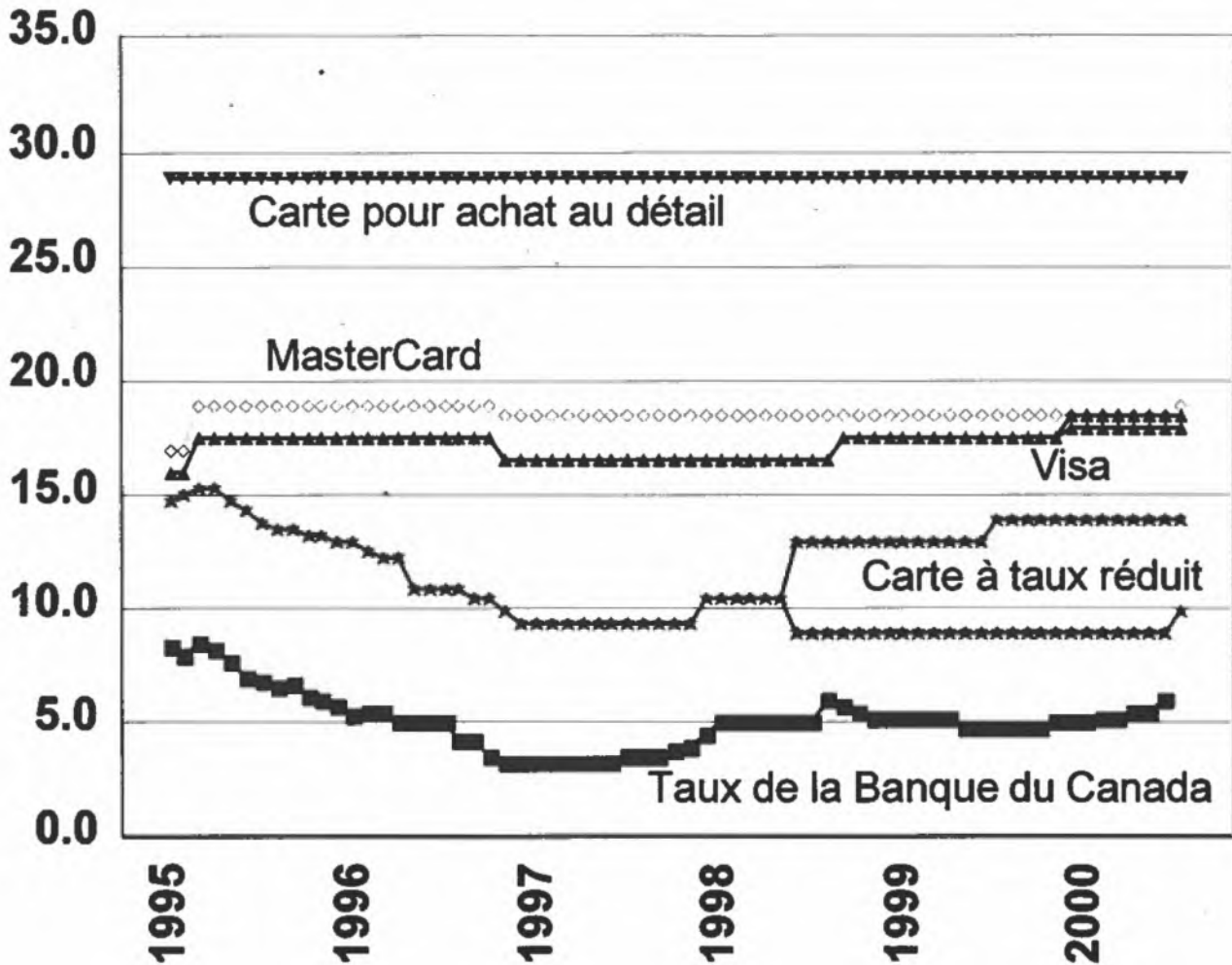
Frais : Frais de transaction, d'administration ou frais annuels.

Taux d'intérêt/pénalité : Taux nominal annuel auquel l'intérêt ou les pénalités sont calculés.

Période de grâce : Nombre de jours s'écoulant entre la date du relevé et la date du paiement.

Frais en cas de retard : Des frais de paiement en retard seront facturés si le paiement mensuel minimum n'est pas fait à la date prévue.

Taux des cartes de crédit et taux de la Banque du Canada



Taux de la Banque du Canada : taux auquel des banques peuvent emprunter de l'argent à la banque centrale.

Carte de détail : basée sur la carte Sears.

MasterCard : basée sur la Banque de Montréal.

Visa : basée sur la Banque Royale. Notez que le 1^{er} décembre 1999, le taux d'intérêt est passé de 17,5 % (pour toutes les transactions), à 17,9 % pour les achats et à 18,5 % pour les avances de fonds (c.-à-d. taux fractionné).

Carte à taux réduit : basée sur l'option à taux réduit de la Banque de Montréal. Le taux d'intérêt courant est de 8,9 % pour les avances de fonds et 13,9 % pour les achats.

Modalités

Notez les faits suivants et économisez :

Cartes des banques, sociétés de fiducie et caisses populaires

L'intérêt est facturé quotidiennement. Donc, si vous faites des paiements entre les relevés, vous économisez.

L'intérêt est facturé sur les avances de fonds à partir du jour où vous empruntez jusqu'au jour où le montant est complètement remboursé.

L'intérêt n'est pas facturé sur les achats apparaissant sur votre relevé pour la première fois si la totalité du solde est payée avant la date d'échéance.

Et n'oubliez pas :

Si le solde n'est pas payé intégralement pour la date d'échéance, l'intérêt est facturé sur le solde quotidien à partir de la date où les achats sont inscrits au compte, jusqu'à ce que la totalité du montant soit payé.

Autres cartes de crédit

Dans la plupart des cas, vous payez moins d'intérêt si vous remboursez au moins la moitié du solde chaque mois. Les magasins de détail (sauf au Québec) soustraient les paiements égaux ou supérieurs à 50 % du solde apparaissant sur le relevé avant de facturer des intérêts. Au Québec, l'intérêt est calculé quotidiennement de sorte que dans cette province, vous économisez de l'argent en faisant des paiements entre les relevés.

L'intérêt est composé. Donc, si vous sautez un paiement, le mois suivant, vous paierez l'intérêt sur le solde et sur l'intérêt couru. Par exemple, au taux actuel de 2,4 % par mois, un mois d'intérêt sur 100,00 \$ coûte 2,40 \$. Si aucun paiement n'est fait, le mois suivant, l'intérêt sera facturé sur 102,40 \$ et coûtera 2,47 \$.

Cartes de paiement

Irving Oil calcule les pénalités sur le solde quotidien en souffrance.

Les relevés de compte American Express et Diners Club/enRoute sont dus dès la réception du relevé. Une évaluation de défaillance égale à 30 % par année est facturée sur les soldes impayés. Les cartes sont annulées si les soldes restent impayés.

